

Règlement Intérieur du Championnat Scolaire des Ecoles de l'Hérault

Brissac

Attention!

Passe vaccinale obligatoire pour toute personne de plus de 16 ans entrant dans la salle

Passe sanitaire obligatoire pour toute personne de plus de 12 ans et 2 mois entrant dans la salle

Le Championnat Scolaire Départemental, qualificatif pour le Championnat Académique, est organisé, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité de l'Hérault.

Article 1 : Organisation

Le Championnat Départemental Scolaire des écoles de l'Hérault est organisé par le club de Brissac le samedi 29 janvier 2022 dans la salle des Rencontre 34190 BRISSAC

Article 2 : Règles du jeu

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).

• 6 rondes

Le programme PAPI sera utilisé pour les appariements.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Attention: pour la cadence rapide, la FFE a décidé de ne pas appliquer les nouvelles directives de la FIDE. Aussi, après 3 coups illégaux, la partie est déclarée perdue par celui qui les a effectué (et non 2 coups comme préconisé par la FIDE).

L'article A4 des règles du jeu s'applique pour l'intégralité du championnat.

Article 3: Les qualifications

Toutes les équipes, ayant joués le championnat, constituées de 8 à 10 joueurs dont au moins 2 garçons ou 2 filles (ou inversement) sont qualifiées.

Une équipe est constituée de 8 à 10 élèves de la même école. Un certificat de scolarité de moins de 3 mois qui atteste de l'appartenance à l'établissement de chaque membre de l'équipe devra être fourni au plus tard au moment du pointage.

Article 5 : Cadence

- 12 min + 3 s par coup.
- Le forfait est déclaré après 10mn de retard

Licence A ou B obligatoire

L'inscription est gratuite pour ceux qui sont déjà affiliés à la Fédération Française des Echecs, aucune inscription sur place

Article 6 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

amedi 29 janvier 2022: ointage : jusqu'à 10h30	
Condel: 11h	
Conde2: 11h50	
Conde3: 13h30	
Conde4: 14h20	
Conde5: 15h10	
Londe6: 16h30	

REMISE DES PRIX VERS 17h30

Article 7 : Classement :

Le classement est établi aux nombres de points, la somme des points des 8 meilleurs de chaque établissement (dont au moins 2 garçons ou 2 filles).

Les ex æquo sont départagés de la façon suivante :

- Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 participants ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- On comparera les résultats du 9e joueur, si les 2 écoles ou collèges ont au moins 9 joueurs.
- On comparera les résultats du 10e joueur, si les 2 écoles ou collèges ont au moins 10 joueurs.
- On favorisera l'équipe la plus jeune.

Le premier du classement aura le titre de Champion Départemental des Écoles de l'Hérault

Article 8 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président de la ligue, Directeur des Jeunes).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Toute sonnerie entraîne la perte de la partie
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 9:

Arbitre Principal: Fabrice TUR, Arbitre Fédéral Open 1

Arbitres adjoints: Manuel FOSSELLA (AFO2), Régis BLANC (AFC), François BRESSY (AFC),

Valentin COLLE (AFC)

Article 10:

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal Fabrice TUR

AFO1

L'organisateur

Nathalie RABOU

Présidente du club de Brissac